Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES
FINANCES PUBLIQUES

N° Spécial **23 Décembre 2019**

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP du 23 Décembre 2019

SOMMAIRE

Arrêté-Avis	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP N° 2019-136	18.12.2019	Arrêté portant délégation de signature du comptable de la Trésorerie de Bagneux	3
		Mise à jour des tarifs et des valeurs locatives des locaux professionnels pris pour l'application de l'article 1518 ter du code général des impôts pour les impositions 2020.	4
ANNEXE		Bordereau d'accompagnement relatif à la mise à jour des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels.	5

Arrêté DDFIP n° 2019-136
portant délégation de signature
du comptable de la trésorerie de Bagneux

Le comptable de la trésorerie de Bagneux

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1617-5 ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

Art. 1er. – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom du comptable l'ensemble des actes de poursuite et courriers relatifs au recouvrement des produits locaux, aux agents dont les noms suivent :

- Jean-Baptiste LIM

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à Bagneux le 18/12/2019

Le comptable des Finances publiques
de la trésorerie de Bagneux

Pascale OSTRIC
Inspectrice divisionnaire hors classe

Département des Hauts-de-Seine

Mise à jour des tarifs et des valeurs locatives des locaux professionnels pris pour l'application de l'article 1518 ter du code général des impôts pour les impositions 2020

Catégories	Tarifs 2020 (€/m²)					
	secteur 1	secteur 2	secteur 3	secteur 4	secteur 5	secteur 6
ATE1	95,8	134,8	145,1	173,0	177,8	241,1
ATE2	100,0	117,6	149,4	169,2	167,3	194,0
ATE3	119,1	153,3	179,4	208,4	211,1	265,2
BUR1	148,9	234,5	252,7	296,7	317,9	417,1
BUR2	161,4	283,7	285,4	342,0	391,1	492,6
BUR3	189,6	229,9	263,0	299,6	339,6	423,9
CLI1	162,6	177,9	215,2	228,6	248,9	254,3
CLI2	134,9	153,9	245,1	292,0	330,8	346,7
CLI3	231,9	266,8	295,5	323,9	351,7	393,2
CLI4	155,7	155,7	170,3	199,2	210,1	243,9
DEP1	27,3	31,8	55,0	64,8	76,0	89,1
DEP2	116,8	122,1	139,1	186,7	205,2	258,8
DEP3	55,4	55,1	72,3	79,1	85,6	90,8
DEP4	50,5	77,7	81,5	99,8	100,1	126,7
DEP5	71,9	92,3	108,8	155,6	272,6	327,9
ENS1	63,6	63,6	63,6	109,4	232,7	292,2
ENS2	235,1	235,1	233,9	235,3	249,8	313,7
HOT1	100,8	151,3	201,6	252,1	302,4	352,9
HOT2	125,8	127,3	143,4	144,6	171,0	190,8
HOT3	80,6	100,8	120,5	116,1	161,3	181,4
HOT4	104,8	104,8	168,2	168,2	168,2	275,5
HOT5	166,5	193,4	235,0	235,1	234,4	277,9
IND1	106,4	106,9	108,6	106,4	106,4	106,4
IND2	16,7	16,7	16,7	16,7	16,7	16,7
MAG1	112,4	185,0	244,8	307,7	361,3	469,9
MAG2	124,9	184,8	236,9	279,2	329,7	435,2
MAG3	275,6	279,2	562,2	708,4	903,6	1527,1
MAG4	157,7	156,6	162,1	228,2	223,9	525,1
MAG5	106,0	174,2	190,3	190,3	190,7	317,8
MAG6	72,7	72,6	72,3	100,4	138,8	192,0
MAG7	145,5	158,0	170,3	182,7	195,2	407,9
SPE1	79,4	79,4	79,4	163,9	292,4	292,4
SPE2	90,8	90,6	163,2	171,1	204,5	295,6
SPE3	90,8	111,5	119,1	127,0	135,5	144,5
SPE4	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7
SPE5	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
SPE6	239,1	284,9	284,9	290,3	295,8	317,2
SPE7	72,1	98,7	107,0	107,0	147,6	202,2

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTS-DE-SEINE

BORDEREAU D'ACCOMPAGNEMENT RELATIF À LA MISE À JOUR DES PARAMÈTRES DÉPARTEMENTAUX D'EVALUATION DES LOCAUX PROFESSIONNELS

Informations générales

Le dispositif de mise à jour des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels décrit à l'article 1518 ter du code général des impôts (CGI) prévoit que :

- la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) peut modifier chaque année l'application des **coefficients de localisation** après avis des commissions communales et intercommunales des impôts directs prévues aux articles 1650 et 1650 A du CGI ;

- **les tarifs** sont mis à jour annuellement par l'administration fiscale.

Situation du département des Hauts-de-Seine

La CDVLLP n'a pas modifié les coefficients de localisation lors de sa réunion du 07/10/2019. **Aucune liste de parcelles affectées d'une modification de coefficients de localisation n'est donc publiée en 2019 pour les impositions 2020**.

En revanche, conformément aux dispositions de l'article 334 A de l'annexe II au CGI, les derniers tarifs publiés au recueil des actes administratifs n°spécial DDFIP 2018-12-19 en date du 19 décembre 2018 et au n°spécial DDFIP 2019-06-25 en date du 25 juin 2019 ont été mis à jour des évolutions de loyer constatées. Les nouveaux tarifs ainsi obtenus font l'objet de la présente publication.

Publication des paramètres départementaux d'évaluation

Conformément aux dispositions de l'article 371 ter S de l'annexe II au CGI, la grille tarifaire qui regroupe l'ensemble des tarifs appliqués pour chaque catégorie dans chaque secteur est publiée.

Délai de recours

Les décisions figurant dans le document pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans le délai de deux mois suivant leur publication.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :
http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex
Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21
Adresse Internet : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/